

ce jeune homme n'avait obtenu ses diplômes universitaires qu'il y a dix ans, qu'il avait uniquement été employé par la direction des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et qu'il n'avait aucune expérience comme expert-conseil ou adjoint dans l'élaboration d'un vaste et complexe d'aménagement hydro-électrique comme le prévoit le traité, nous nous sommes demandé, à bon droit, pourquoi il avait été l'unique technicien à comparaître devant le comité sur l'invitation du gouvernement. Nous avons à choisir entre deux interprétations, monsieur l'Orateur. Le gouvernement traitait le comité avec mépris en ne convoquant pas les plus importants de ses conseillers techniques devant le comité, ou bien ce jeune homme, brillant sans doute, mais possédant une expérience très limitée, était en réalité le principal conseiller technique du gouvernement du Canada et du comité de négociations. Je ne prétends nullement, monsieur l'Orateur, posséder quelque connaissance ou quelque expérience dans le domaine du génie. Toutefois, étant le fils d'un ingénieur qui a joui d'une grande renommée en Europe et en Amérique du Nord, je sais un peu les années d'expérience que doit posséder un ingénieur avant qu'un gouvernement puisse le considérer comme un conseiller compétent pour un programme d'une telle envergure et d'une aussi grande complexité.

Lorsque, après examen, on découvre que ce jeune homme, sans doute remarquable, je le répète, était en fait le principal conseiller technique du gouvernement du Canada et du comité de négociation, on ne peut qu'entretenir de très sérieux doutes sur la valeur des représentants canadiens à ces négociations. Lorsque nous constatons que c'est le seul ingénieur qui ait comparu devant le comité, nous ne pouvons qu'être consternés de l'attitude du gouvernement canadien, du soin qu'il a apporté à l'exercice de ses fonctions à titre de protecteur des droits du peuple canadien.

Il y eut aussi quelques témoins indépendants et de haute compétence technique qui ont parlé devant le comité, grâce au profond intérêt que leur inspirait cette question et en dehors de toute pression de la part de leurs employeurs. Je songe à deux d'entre eux, en particulier, un économiste et un ingénieur. Ils sont venus témoigner, au comité, à leurs propres frais et en dépit de la désapprobation de leurs employeurs. Je n'hésite pas à mentionner leurs noms, car je trouve leur conduite admirable; ils ont donné

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

un véritable exemple de courage et d'esprit civique qui devrait commander l'admiration de tous ceux qui ont assisté à ces audiences. Je veux parler de M. Larratt Higgins, un économiste de la Régie hydro-électrique de l'Ontario, qui est venu à Ottawa à ses propres frais, et a payé de sa poche un mémoire destiné à éclairer les membres du comité; il l'a fait contre l'assentiment de ses employeurs qui, finalement, y ont mis une condition bien nette: il expliquerait très clairement qu'il ne représentait en rien l'Hydro ontarienne, qui s'inquiétait sans doute de se trouver mêlée à des questions relevant d'une autre Hydro provinciale. L'autre, c'est M. Richard Deane, ingénieur en chef du service hydro-électrique de la *West Kootenay Light and Power*, filiale de la gigantesque entreprise Cominco; appuyé, comme l'on dit mes collègues, par 23 autres ingénieurs de la région, il est venu à Ottawa à ses propres frais et malgré la désapprobation de ses employeurs. J'estime que l'on peut voir l'estime dont jouissaient ces deux hommes auprès de leurs employeurs, puisqu'ils ont pu insister sur l'accomplissement de ce qui leur semblait être leur devoir civique en dépit de la désapprobation de leurs employeurs.

Des voix: Adopté!

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Les membres du gouvernement semblent fort désireux qu'on adopte cette mesure avant d'en avoir entendu parler.

Il y avait un troisième témoin dont je parlerai, car la façon dont divers membres du comité l'ont traité m'inquiète beaucoup. C'était un homme âgé de Vancouver qui, pendant très longtemps, a joui d'une réputation sans pareille dans le domaine du génie. J'avais fait la connaissance de M. Bartholomew, il y a bien des années, dans le bureau de mon père à Vancouver; j'étais alors un très jeune homme, juste revenu de la guerre.

Je me rappelle en quelle estime mon père tenait cet ingénieur, alors relativement jeune. Je suis sûr que M. Bartholomew ne m'en voudra pas si je révèle qu'à cause de son âge il n'a pu supporter ce que j'appellerai—et je n'exagère pas—les harcelantes tactiques de certains membres du gouvernement dans leur interrogatoire contradictoire; mais personne ne peut nier que M. Bartholomew, même à l'âge de 79 ans, est un homme extrêmement intelligent, qu'il connaît bien son travail et que son expérience ne se limite pas à son activité en Colombie-Britannique, dans